

## **REUNION DU 25 JUILLET 2006**

L'an deux mille six, le vingt cinq juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : M. NAVARRE Jean-Claude (qui a donné pouvoir à M. NAVARRE Maurice), M. BASSET Franck (qui a donné pouvoir à Mme ROGER Betty) et M. SOMMERMONT Jean-François (qui a donné pouvoir à M. NAVARRE Denis)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2006.

M. le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : « Prêt du tapis de l'église ». Les Conseillers approuvent ce point à l'unanimité.

### **1. CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le calendrier des nombreuses réunions qui ont permis de mettre au point un projet de carte communale. Il rappelle que la 1<sup>ère</sup> réunion de Conseil sur ce sujet date du 20 mars 2002 et que par arrêté en date du 1<sup>er</sup> février 2006, il a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration d'une carte communale. L'enquête s'est déroulée du 6 mars 2006 au 6 avril 2006.

Le Commissaire-Enquêteur a rendu son avis le 17 juin 2006. Le rapport met en avant le respect de la législation quant à la constitution du dossier et à sa publicité (tant au niveau des administrations que de la population de Grattepanche). Il rend compte des avis des personnes ayant consulté le dossier et met l'accent sur le nombre important des avis en faveur du projet.

En conclusion, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte communale présenté par la Commune de Grattepanche. Le rapport et les conclusions ont été déposés auprès des services compétents de la Préfecture. Ils sont à la disposition du public au secrétariat de mairie, pour consultation.

Monsieur le Maire fait part des compliments du Commissaire enquêteur vis à vis du Conseil Municipal : elle a insisté sur la qualité du travail et l'assiduité des Conseillers lors des différentes réunions qui ont mené à l'élaboration de la carte communale. Elle a par ailleurs souligné la transparence voulue par le Conseil, remarquable autant par la diffusion de bulletins municipaux que par le site internet qui publie toutes les délibérations.

Les résultats de l'enquête communale sur l'intercommunalité ont fortement contribué à l'étude de ce projet, notamment la question relative aux lotissements. Il est à noter que 16 observations favorables ont été consignées dans le registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent le projet de carte communale tel qu'il a été élaboré et demandent à M. le Maire de le soumettre à l'approbation de M. le Préfet de la Région Picardie.

### **2. CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LE C.A.T. DE COTTENCHY**

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur VICTOR, responsable de l'équipe du CAT de Cottency qui a en charge l'entretien du village. Le contrat initial a été revu point par point ainsi que les différents avenants relatifs à ce dossier. Il a été décidé de les fusionner en un seul document afin de rendre la lecture

plus lisible. Le montant du contrat ainsi révisé se monte à 6 589,47 € TTC. Les tarifs ont été établis pour l'année 2006. Les Conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer ce contrat.

### **3. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE**

Par arrêté du 29 mai 2006, Monsieur le Préfet avait décidé la dissolution de la Communauté de Communes du Sud Amiénois au 30 septembre 2006. Monsieur le Président de la Com. de Com. ainsi que les Maires des communes de l'intercommunalité l'ont rencontré afin d'évoquer les différents problèmes qu'ils rencontreraient si l'intercommunalité n'était pas dissoute à la fin de l'année civile notamment en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères et le personnel de la crèche avec obligation de créer un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour trois mois. Par ailleurs, toutes les Communes n'ont pas encore pris délibéré sur le choix de leur future intercommunalité. Monsieur le Préfet a donc décidé le report de la dissolution au 31 décembre 2006, date que le Conseil Municipal avait retenue par délibération.

Notre Commune disposant désormais d'éléments nécessaires à la simulation financière tant au niveau budgétaire de la commune qu'à l'impact sur les contributions des citoyens, Monsieur le Maire propose de créer une commission de travail afin de cerner l'impact en simulant les trois budgets en fonction de chaque intercommunalité selon leurs compétences et connaître l'incidence sur le budget, les impôts locaux ainsi que sur les redevances. La Commission se compose ainsi : NAVARRE Maurice, LEVERT Alain, ROGER Betty et BOURNAZEL Denise. La Commission s'efforcera de rendre la conclusion le plus rapidement possible afin que le Conseil puisse délibérer fin juillet.

Monsieur le Maire présente ensuite la synthèse de l'enquête sur l'intercommunalité, qui a rencontré un franc succès. Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont répondu. Une synthèse est jointe au présent compte-rendu.

Notons que suite à la question : « Souhaitez-vous que la crèche installée à Hébécourt soit conservée ? », 122 personnes (sur 145) ont répondu « Oui ». Il sera donc difficile pour le Conseil Municipal de remettre en question l'existence de la crèche.

Il faut savoir que si Grattepanche ne désirait plus conserver la crèche, il en coûterait au budget communal, 1 593 € par an afin de rembourser le capital. Dans le cas de création d'un SIVU qui rassemblerait les six communes qui ont investi dans la crèche, il en coûterait à Grattepanche la somme de 4 981 € environ par an pour faire fonctionner cette structure.

Le Conseil Municipal aura à délibérer d'ici quelques mois sur le fonctionnement de la crèche.

### **4. DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits car les crédits de l'article 6554 sont insuffisants. Il s'agit des participations versées au SIVOM de BOVES et au SIER AMIENS SUD. Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 350,00 € sur le compte 6064 pour la transférer sur le compte 6554, selon le tableau ci-dessous.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>
Art. 6064 Fournitures administratives	- 350,00 €
Art. 6554 Participation SIVOM de BOVES	+ 300,00 €
Art. 6554 Participation SIER AMIENS SUD	+ 50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la présente décision modificative.

### **5. EXONERATION DES JEUNES AGRICULTEURS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des jeunes agriculteurs en date du 14 avril 2006 informant les communes que l'Etat prend en charge 50 % de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs, durant les cinq premières années d'installation..

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité que la Commune de Grattepanche ne prendra pas en charge les 50 % restants.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- *Chemin de Cottenchy* : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il aura à prendre un arrêté concernant le chemin de Cottenchy, actuellement classé en voie communale et qui devra passer en chemin rural.

- *Terrain de sport* : Suite à la fermeture du terrain de sport décidée lors de la dernière réunion de Conseil, Monsieur le Maire décide de rouvrir le terrain pour les vacances.

- *Nuisances* : Monsieur Navarre Jean-Claude fait part des nuisances sonores constatées dans le centre du village depuis quelques jours.

- *Rue de Saint-Sauflieu* : Les travaux de réfection de la rue de Saint-Sauflieu sont en cours, les trous ont été rebouchés récemment et la route a été goudronnée.

- *Jury d'Assises* : Le tirage au sort des sept communes qui représenteront la canton de Boves au jury d'assises a eu lieu à la mairie de Boves. Notre commune n'a pas été désignée.

- *Abribus* : L'abribus a été nettoyé par quelques jeunes. Par ailleurs, quatre jeunes proposent de repeindre l'abribus, ils seront convoqués en mairie et s'ils sont toujours prêts à réaliser ces travaux, la Commune se chargera de l'achat de la peinture.

- *Analyse de l'eau* : Plusieurs organismes ont fait part de la décision du Président du Conseil Général de fermer le laboratoire départemental d'analyse des eaux. Il faut savoir que Syndicat d'eau avait fait appel à ce laboratoire lorsque la porte du château d'eau avait été fracturée et que les résultats avaient été donnés rapidement.

- *Fête de l'école* : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'équipe des enseignants du RPI de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt. Ceux-ci remercient les personnes qui ont apporté leur aide à l'organisation et à la réussite de la fête de l'école.

Les Membres du Conseil Municipal

SYNTHESE ENQUETE INTERCOMMUNALITE				
145 réponses		OUI	NON	Pas répondu
<b>1</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>			
	Collectif	52	84	9
	Augm. Facture	20	116	9
	Contrôle	54	84	7
<b>2</b>	<b>VOIRIE</b>			
	Entretien Chaussée	76		
	Bordures Trottoirs	25		
	Entretien Chemins	3		
	Aménag. Trottoirs	32		
<b>3</b>	<b>ELECTRIFICATION</b>			
	Effacement	115	26	4
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>			
	CAP	77		
	AMETIS	53		
<b>5</b>	<b>ORDURES MENAGERES</b>			
	Tri sélectif	127	14	4
	Containers	82		
	Sacs	43		
	Déchetterie	131	10	4
<b>6</b>	<b>URBANISME</b>			
	Maitrisé	133	1	11
	Locatif	54	81	10
	Lotissements	16	119	10
<b>7</b>	<b>ECOLE</b>			
	Regroup. Pédag.	125	1	19
	Collège Ailly	36		
	Collège Amiens	29		
<b>8</b>	<b>PETITE ENFANCE</b>			
	Crèche	122	3	20
<b>9</b>	<b>SPORT LOISIRS</b>			
	Tickets Amiens	78	40	27
	Tarifs Amiens	86	35	24
	Utilis. Bât. Comm.	144	0	1
<b>10</b>	<b>COMMUNICATION</b>			
	Internet haut débit	97	32	16
<b>11</b>	<b>FINANCES</b>			
	Augm. Impôts	66	68	11